



Service des bourses
scolaires
Tél. : 01 42 01 00

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BEYROUTH

BOURSES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS FRANÇAIS

(ATTRIBUÉES SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES)

2020/2021

LE SERVICE DES BOURSES SCOLAIRES VOUS INFORME QUE LES FORMULAIRES DE DEMANDE DE BOURSES SCOLAIRES, POUR LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021, PEUVENT ÊTRE RETIRÉS **DÈS À PRÉSENT** AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE OU, À DÉFAUT, DU SERVICE DES BOURSES SCOLAIRES DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À BEYROUTH.

CETTE CAMPAGNE CONCERNE :

- ☞ LES PREMIÈRES DEMANDES ;
- ☞ LES RENOUVELLEMENTS DES DEMANDES DE BOURSES DES FAMILLES DÉJÀ INSTALLÉES DANS LA CIRCONSCRIPTION.

LE DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSES, DÛMENT COMPLÉTÉ, DOIT ÊTRE DÉPOSÉ PAR LES FAMILLES AUPRÈS DU SERVICE DES BOURSES DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE, **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT**, DU MARDI 3 JANVIER AU VENDREDI 14 FÉVRIER 2020, DÉLAI DE RIGUEUR.

CES RENDEZ-VOUS DOIVENT ÊTRE PRIS EN LIGNE, SUR LE SITE DE NOTRE PRESTATAIRE TLS, DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019 AU 9 FÉVRIER 2020 :

<https://fr.tlscontact.com/lb/bey/inquiry.php>

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- ☞ ÊTRE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE,
- ☞ ÊTRE INSCRIT AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE DE BEYROUTH AINSI QU'UN DES PARENTS AU MOINS,
- ☞ ÊTRE INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ PAR L'A.E.F.E. (AGENCE DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER)
- ☞ AVOIR ATTEINT L'ÂGE NORMAL D'ENTRÉE EN PETITE SECTION DE MATERNELLE (SOIT 3 ANS AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2020),
- ☞ RÉSIDER AVEC AU MOINS L'UN DES PARENTS DANS LE PAYS OÙ EST SITUÉ L'ÉTABLISSEMENT DE SCOLARISATION.

CONDITIONS DE RESSOURCES :

LES BOURSES SCOLAIRES SONT ATTRIBUÉES SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES, CES DERNIÈRES DEVANT ÊTRE COMPATIBLES AVEC UN BARÈME D'ATTRIBUTION FIXÉ EN FONCTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS.

SELON LEUR SITUATION, LES FAMILLES DEVRONT FOURNIR LES JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES SUIVANTS POUR L'ANNÉE 2019:

- ☞ REVENUS PROFESSIONNELS
- ☞ REVENUS MOBILIERS ET IMMOBILIERS
- ☞ PRESTATIONS SOCIALES
- ☞ RETRAITE ET PENSIONS
- ☞ AIDES DIVERSES (FAMILIALE, AMIS...)
- ☞ AVANTAGES EN NATURE

OUTRE CES JUSTIFICATIFS, DES DOCUMENTS ATTESTANT DE LA SITUATION FAMILIALE, PATRIMONIALE, ETC... SONT ÉGALEMENT NÉCESSAIRES À LA CONSTITUTION DU DOSSIER. LA LISTE DE CES PIÈCES ACCOMPAGNE LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE.